

édifice public ; la ville d'Orillia a environ la même population, et il lui a fallu fournir un emplacement pour ses édifices publics ; je désirerais savoir pourquoi ce favoritisme. Voici trois villes dans une position à peu près semblable quant à la population et aux affaires ; deux d'entre elles doivent fournir elles-mêmes un emplacement pour leurs bureaux de poste et édifices publics ; l'autre est favorisée et le gouvernement achète l'emplacement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Certainement, cela ne paraît pas être des droits égaux.

M. FORATEUR : Le député de Muskoka se rappellera que bien que la ville de Pembroke ait une population très peu au-dessous de 5,000, la somme d'affaires qui se fait dans les bureaux que cet édifice fournira, est très élevée. Le revenu postal, l'an dernier, a été de \$6,000, les perceptions de la douane ont atteint \$25,000, et les perceptions du revenu de l'intérieur entre \$20,000 et \$25,000. La construction de cet édifice à Pembroke sera utile à tous ces services.

Bureau de la douane à Peterborough. . \$6,000.

M. LANDERKIN : Ils ont deux emplacements pour les édifices publics à Peterborough. Cet emplacement fut d'abord acheté pour la douane et le bureau de poste ; un autre emplacement fut subséquemment acheté, et on y construisit un bureau de poste. Puis, la douane fut bâtie sur le présent emplacement. Le gouvernement y occupe deux places d'affaires une pour la douane et l'autre pour le bureau de poste, ayant chacun leurs employés, et il lui faut entretenir deux appareils de chauffage, deux systèmes distincts d'éclairage, etc. Le ministre des finances voudrait-il nous en parler un peu ?

M. FOSTER : Je crois que mon honorable ami est revenu maintes et maintes fois sur cette question dans cette chambre. Toute cette affaire a été discutée ici depuis deux ou trois ans.

M. BARRON : Le bureau de poste et la douane sont si intimement liés ici, que j'aimerais attirer l'attention sur les suppléments alloués au bureau de poste, s'élevant à quelque chose comme \$10,000, et j'imagine qu'il en sera de même pour la douane et de la vient tout le mal. Je sais par moi-même que dans le cas du bureau de Lindsay les entrepreneurs honnêtes n'ont aucune chance de soumissionner. Calculant honnêtement ce qu'ils croient être une valeur raisonnable pour l'édifice, ils sont exclus par ceux qui font des soumissions pour un prix réellement trop bas, mais celui qui fait une soumission à bas prix est compensé par les suppléments. Or, à Peterborough, le bureau de poste est très intimement lié à la douane, et on a payé \$10,000 d'ouvrages supplémentaires à l'entrepreneur, qui savait tout le temps qu'il recevait cette forte somme en ouvrages supplémentaires. Le ministre des finances ne doit pas croire que parce que cette affaire a été discutée il y a deux ou trois sessions, cette grande fraude a déjà été oubliée, car il y eut jamais d'aussi grande fraude commise ou aidée par le gouvernement que cette fraude de Peterborough. Le gouvernement trouva qu'en achetant un certain terrain, il offenserait certaines gens qui espéraient lui en vendre un autre, et ces gens ont formé deux syndicats différents qui sont venus trouver le gouvernement pour lui demander d'acheter leurs propriétés respectives. Le gouvernement ne pouvait être agréable aux deux syndicats composés de

chauds partisans des honorables messieurs de la droite, et ces messieurs, au lieu de faire ce qui était juste et d'acheter le meilleure emplacement en mettant de côté toute autre considération que l'intérêt public, achetèrent les deux propriétés au lieu de n'en acheter qu'une, comme ils l'aurait dû, et comme il l'aurait fait s'il eut été mû par des motifs convenables. Ils ont été forcés de construire deux grands édifices dispendieux, tandis qu'un seul eût suffi. Dans tous les autres endroits, ils ont réuni la douane et le bureau de poste sous le même toit ; mais dans la ville de Peterborough sans autre raison que la crainte de déplaire à quelques amis, non seulement ils ont fait la dépense d'acheter à tort ces deux emplacements, mais les possédant tous les deux, d'y construire ensuite des édifices dispendieux.

Douane et bureau de poste de Port-Arthur..... \$5,000

M. FOSTER : On a offert un emplacement et naturellement, le gouvernement prendra soin qu'il soit convenable.

M. WATSON : Si c'est là la raison, pourquoi ce crédit dans le budget ?

M. FOSTER : La raison, c'est que Port-Arthur a besoin d'un édifice public, et nous a donné un emplacement pour en construire un.

M. WATSON : Quel est le chiffre de la population ?

M. FOSTER : Population, revenu, et augmentation des affaires. Les exportations s'élèvent à une valeur de \$219,000, les importations à \$310,000. Articles entrés pour la consommation, \$310,000 ; mandats d'argent émis et payés, \$53,000 ; revenu postal, environ \$5,000.

M. WATSON : Je puis comprendre le plaidoyer en faveur d'un bureau de poste à Port-Arthur, parce que c'est une localité qui grandit et un point important, mais ce n'est pas une justification des crédits votés ce soir. C'est le premier article sur lequel on ait offert une explication satisfaisante.

Cour Suprême, Ottawa, agrandissement..... \$17,000

M. FLINT : Quel est le coût total des édifices de la cour Suprême ?

M. FOSTER : Le coût total au 31 décembre 1890 était de \$71,207.

M. FLINT : Je crois que la plupart des visiteurs à Ottawa sont passablement désappointés de l'apparence architecturale de l'édifice de la cour Suprême, et le gouvernement, en dépensant cette somme supplémentaire tout en consultant peut-être les intérêts de l'économie, ne consulte pas les intérêts plus élevés qui se rattachent à une architecture convenable pour un édifice de ce genre. Je crois que le temps est venu où le gouvernement devrait prendre en considération, s'il peut utiliser l'édifice de la cour Suprême pour d'autres fins, l'opportunité de construire dans la capitale un édifice convenable, sous le rapport de l'architecture, à la haute position que la cour Suprême occupe dans le pays. Naturellement, ce peut être une affaire qui prendra quelque temps, vu qu'on a déjà tant dépensé d'argent pour cet édifice. Je ne crois pas que la situation, le caractère de l'architecture et l'installation intérieure soient convenables au caractère de notre plus haute cour de justice. Je crois que cette chambre sera disposée à être généreuse lorsqu'arrivera le